Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **10 (1874)**

Heft 12

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

SAINT-IMIER. 15 Juin 1874

10e année. N° 12.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

Sommaire. — Avis du Comité. — Le Jardin d'Ecole (d'après Erasme Schwab). — Rapport de la Société pédagogique Genevoise sur les cours destinés à suppléer à une Ecole normale. — Correspondance fribourgeoise. — Chronique bibliographique. — Partie pratique. — Chronique scolaire.

CONGRÈS PÉDAGOGIQUE DE ST-IMIER

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos collègues et aux amis de l'instruction que le Congrès pédagogique de St-Imier aura lieu les lundi et mardi, 20 et 21 juillet prochain. Une sympathique hospitalité et une cordiale réception sont réservées à tous les membres qui voudront bien y prendre part. Des mesures particulières ont aussi été prises pour recevoir convenablement Mesdames les institutrices qui daigneront embellir de leur présence notre réunion.

Le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au 1er juillet; mais nous prions instamment toutes les personnes qui ont l'intention de nous honorer de leur visite de bien vouloir

s'annoncer le plus tôt possible auprès du Président de la Commission des logements, M. *Allemand*, directeur des écoles primaires de St-Imier. Cette petite formalité est absolument nécessaire pour mettre le Comité d'organisation de la fête à même de procurer un gîte convenable à ses hôtes, et le Comité-directeur décline d'avance toute responsabilité à l'égard des visiteurs qui auront négligé de se conformer au présent avis.

Nous saisissons aussi cette occasion pour recommander instamment à nos collègues d'étudier convenablement les chants qui devront être exécutés pendant la fête.

LE COMITÉ-DIRECTEUR.

Le Jardin d'Ecole, d'après M. le Dr Erasme Schwab, dans la Freie Presse de Vienne.[1]

L'humanité a fait d'assez grands progrès aujourd'hui pour que les lois scolaires de tous les Etats civilisés soient d'accord en ce qui concerne le but de l'éducation populaire et s'accordent de même à reconnaître les exigences de la raison, touchant la formation d'instituteurs vraiment bons, intelligents et habiles, propres, en un mot, à la vie publique.

Mais si l'école a réellement et généralement pour objet reconnu de former la jeunesse à la vie domestique, civile et publique, les vues relatives à la réalisation de ce but, sont assez divergentes. Un mouvement puissant se fait sentir en ce moment en Europe et agite tous les pays, de la Suède à l'Italie; ce mouvement est avant tout un mouvement scolaire et doit par conséquent attirer nos pédagogies diverses dans le cercle de sa bienfaisante évolution.

En dépit des progrès qu'a faits l'école populaire depuis Pestalozzi, elle continue à souffrir de deux vices fondamentaux; ainsi elle ne réussit par toujours à procurer à la jeunesse les connaissances indispensables dans les branches dites réales, les sciences naturelles par exemple, de manière à les protéger contre un oubli rapide; en second lieu, elle ne donne aucune garantie pour l'habileté et l'honorabilité du futur membre de la Société.

D'où viennent ces lacunes? Comme elles se retrouvent

1) Der *Schulgarten* mit einer lithographie, 8 pages, avec une lithographie représentant un plan normal de Jardin d'Ecole dessiné par Heinrich, jardinier en chef de l'Institut agricole François-Joseph.

partout, il serait injuste de les rechercher dans l'insuffisance des instituteurs. La cause en est dans l'organisme scolaire lui-même.

L'enseignement, dans notre école populaire, offre les défauts suivants :

I. *Il n'est pas assez pratique,* dans le noble sens *du terme*, parce que dans notre orgueil d'avoir introduit le principe de l'intuition à l'école, nous sommes restés à mi-chemin.

II. *Il n'est pas naturel*, parce que nous ne tirons pas assez parti de l'instinct d'activité des enfants à l'aide du dessin et de la gymnastique.

III. *Il ne permet pas à l'instituteur de s'occuper du caractère des enfants et de leur individualité propre.*

Mais y a-t-il un remède à cet état de choses ? Nous le croyons, et en partant, cela va sans dire, de l'idée que l'instituteur est capable et remplit ses devoirs comme l'ont fait jusqu'ici tous les maîtres capables et consciencieux. Nous estimons donc trouver le remède dans l'observation des deux règles suivantes :

Dégager en faveur de l'éducation populaire en général l'élément véritablement éducatif contenu dans la science de la nature. La connaissance des phénomènes de la nature, de ses lois et des corps les plus importants, est devenue d'une absolue nécessité pour tout le monde. Si l'école ne procure pas ces connaissances à chaque enfant, elle se rend coupable d'un grand péché envers la nature humaine.

Former l'enfant directement pour le travail manuel, tout en faisant du travail un instrument pédagogique. On peut même dire qne là est le problème le plus important de la vie scolaire. L'école autrichienne a pris une heureuse initiative à ce sujet, bien que sous une forme restreinte que nous voudrions voir étendre.

Dans l'éducation du sexe, en particulier, on a su allier le travail manuel à la culture de l'intelligence d'une façon réjouissante. La jeune fille y apprend à vouer aux objets une attention minutieuse qui sera bien utile à la femme. Elle y apprend l'ordre, la netteté, la ponctualité.

Mais cette alliance des exercices corporels et intellectuels fait encore défaut aux écoles de garçons.

Si l'école veut réellement atteindre son but, il faut qu'elle considère l'éducation de l'enfant comme un tout et qu'elle ait en vue sans phraséologie une éducation harmonique de l'enfance. En d'autres termes, si l'école a réellement à cœur d'instruire et d'élever, il faut qu'elle emprunte une partie de son organisation aux jardins d'enfants.

Un jardin d'enfants bien dirigé doit être une pépinière I. pour la connaissance des phénomènes et des êtres de la nature la plus rapprochée de l'homme; II. pour l'esprit public par l'usage des travaux en commun; III. pour le sens du beau (esthétique); IV. pour une culture meilleure du jugement et pour apprendre à penser par soi-même; V. pour la moralité par l'amour du travail et l'activité que développe la participation joyeuse de tous aux exercices et aux jeux; VI. pour la gaité de l'esprit si nécessaire à la santé comme à la moralité de l'homme; VII. pour l'amélioration du bien-être du peuple, auquel le Jardin de l'Ecole donne non-seulement le goût de la culture des arbres fruitiers, mais prépare et accoutume à une pratique rationnelle de l'agriculture en général.

A. DAGUET.

Rapport de la Société pédagogique genevoise sur les Cours destinés à suppléer à une Ecole normale.

Comme le canton de Genève ne possède pas d'Ecole normale proprement dite, la nouvelle loi sur l'instruction publique a institué, outre le cours pédagogique professé au Gymnase pour les jeunes gens qui veulent se vouer à l'enseignement, d'autres cours dits normaux que, d'après l'art. 45, le département peut faire donner à tous les fonctionnaires primaires. Ces cours ont été donnés dans la ville de Genève depuis environ trois ans et les membres du corps enseignant sont venus de toutes les parties du canton pour y assister. Une allocation a été accordée à ceux qui avaient une certaine distance à parcourir. C'est assez dire que cette institution a nécessité de grands dérangements, une perte de temps assez considérable, sans parler de l'argent dépensé.

Les cours, tels qu'ils ont été organisés jusqu'à présent, ont-ils réalisé la pensée du législateur? Le but que se proposait celui-ci en les instituant, était de communiquer aux instituteurs des connaissances nouvelles imposées par les besoins de notre époque, ou de présenter des branches déjà connues sous une forme neuve, plus pratique, plus conforme aux principes pédagogiques ou aux tendances actuelles de l'esprit humain. Puis, les éducateurs de la jeunesse devaient à leur tour extraire de cet enseignement professoral les éléments assimilables à l'intelligence de leurs élèves.

L'autorité législative n'aurait pas créé une institution aussi onéreuse pour le pays comme pour les fonctionnaires, dans la seule intention de remémorer des connaissances déjà acquises, mais peut-être un peu oubliées. Des ouvrages spéciaux consultés à domicile suffisaient à cette tâche. Et cependant les cours qui ont été donnés jusqu'à présent ne sont pas arrivés à un autre résultat.

En effet, les professeurs qui avaient dix séances, d'une heure chacune, pour l'exposition de leur sujet, débutaient invariablement par ces mots : « Comme il n'est pas possible » d'exposer d'une manière complète, en aussi peu de temps, » la branche que je suis chargé de vous enseigner, je me » bornerai donc à vous en esquisser les principaux traits. » Il ne s'agissait donc que d'une répétition, et les auditeurs qui connaissaient déjà la branche enseignée pouvaient seuls suivre le professeur dans sa course rapide. Quant aux autres, ils saisissaient bien ça et là quelques bribes ; mais ces éléments n'étant pas bien enchaînés, se détachaient et s'envolaient peu après. En un mot, les cours tels qu'ils ont été donné s jusqu'à présent sont impuissants à communiquer un ensemble de connaissances nouvelles.

Puis, les auditeurs arrivés pour la plupart à un âge où l'esprit est plus disposé à donner qu'à recevoir, où il aime à peser ce qu'on lui présente avant de l'admettre définitivement, étaient condamnés à une passivité complète. Le département n'a possédé jusqu'à ce jour aucun moyen de s'assurer qu'ils fussent présents d'esprit comme de corps à ces séances.

Est-ce à dire que cette institution soit inutile et n'ait d'autre but que d'imposer aux membres du corps enseignant une charge nouvelle sans profit pour eux ni pour personne? Loin de nous cette pensée. Les cours, tels qu'ils ont été donnés jusqu'à présent sont des essais, et grâce à eux, nous avons reconnu qu'ils pouvaient être organisés d'une manière plus avantageuse pour le corps enseignant d'abord, et ensuite pour les écoles que nous sommes appelés à diriger. Il suffira de porter remède aux imperfections que nous venons de signaler.

Et d'abord, pour que les cours soient réellement appréciés par les fonctionnaires de l'Ecole, il faut que ces derniers aient senti le besoin de recevoir tel ou tel enseignement. Il est donc désirable qu'ils soient réunis en conférence et consultés sur les branches qui devront faire l'objet du cours.

Puis, afin de leur inspirer un plus grand intérêt pour ce qui sera dit dans chaque séance, il pourrait leur être en-

voyé d'avance un programme détaillé des matières traitées dans chacune d'elles, ainsi qu'un ouvrage sur la branche enseignée, où ils trouveraient les développements présentés par le professeur.

Maintenant, si l'on veut que celui-ci puisse communiquer à ses auditeurs un ensemble de connaissances examinées sous toutes leurs faces et avec toutes leurs applications, il faut qu'il ait du temps devant lui. Un cours annuel ne comprenant qu'une seule branche serait donc préférable à l'état de choses actuel, car on pourrait espérer d'obtenir un résultat positif. Le professeur, disposant d'une trentaine de séances, aurait ses coudées franches. Une après-midi d'école chaque semaine, dans les mois d'été, pourrait être consacrée à cet enseignement. Et pour ne pas obliger les régents de tout le canton à se rendre en ville chaque fois pour suivre le cours, on pourrait organiser des séances par cercles d'un rayon de demi-lieue à trois quarts de lieue.

Enfin, pour que les cours donnent des résultats dont nos écoles puissent à leur tour recueillir les fruits, il est nécessaire que les membres du corps enseignant mettent à cette œuvre leur part d'activité. Afin d'introduire cet élément, les séances d'exposition seraient suivies de deux ou trois séances de discussion, où les instituteurs émettraient les idées suggérées par le cours et débattraient les meilleurs moyens de mettre les principes acquis à la portée des enfants. Ces discussions seraient dirigées par le professeur qui chargerait, dans chaque cercle, un de ces fonctionnaires de rédiger un rapport sur la branche enseignée et les discussions auxquelles elle aurait donné lieu. C'est ici que l'on retrouverait les avantages des séances de cercle : chacun des auditeurs aurait ainsi plus de liberté pour exposer ses idées, car tel qui ne prendra jamais la parole dans une grande assemblée le fera aisément dans une petite réunion.

A la fin des cours une séance générale réunirait tous les instituteurs. Chaque rapport de cercle y serait lu et discuté, puis résumé dans un rapport général qui serait imprimé et envoyé à tous les membres du corps enseignant. Ce serait la quintessence du cours, et un suc ainsi élaboré ne pourrait faire qu'élever, agrandir et fortifier l'intelligence, au bénéfice final de la jeune génération.

En résumé, la Société pédagogique pense que, pour produire de bons résultats, les cours normaux doivent présenter les conditions suivantes :

1° Ne comprendre chaque année qu'une seule branche sur le choix de laquelle les fonctionnaires de l'Ecole seraient consultés.

2° Faire l'objet d'un programme où serait détaillée la matière professée dans chaque séance.

3° Réunir les instituteurs, par groupes de cercles, dans un rayon de demi-lieue à trois quarts de lieue.

4° Être suivis de discussions dirigées et résumées par le professeur, puis relevées dans un rapport avec les conclusions énoncées.

Etre terminés par une conférence générale où seraient lus et discutés tous les rapports de cercles et d'où sortirait un rapport général et définitif.

Un traité roulant sur la branche enseignée serait envoyé à chaque instituteur.

Le Rapporteur,
CH. ROY.

CORRESPONDANCE.

Fribourg, 10 mai 1874.

La révision de la constitution fédérale a fait à notre canton, en matière scolaire, une position dont on ne se rend pas encore bien compte. Les journaux en ont peu parlé et pour cause. Un seul a élevé la voix, le *Confédéré*, qui réclame à cor et à cri une *école technique*. Nous avons, il est vrai, une école industrielle; mais on la juge insuffisante pour les besoins nouveaux et urgents de l'industrie et du milieu professionnel qu'il s'agit de créer parmi nous, si on veut réellement que la cité de Berchtold redevienne la ville laborieuse et industrielle qu'elle a été. C'était le rêve de ce moine exceptionnel qu'on nomme Girard. Mais ce qui n'était pas possible à son époque est devenu aujourd'hui une nécessité sentie même dans la sphère officielle, où une commission de réorganisation de l'école industrielle a été nommée et a eu des séances suivies de l'élaboration d'un projet, tout cela antérieurement à la révision.

Bien d'autres choses encore auraient besoin de réforme, à commencer par l'école normale et agricole de Hauterive. Mais le moyen d'y arriver avec les idées reçues et le personnel actuel ? A propos de l'école d'Hauterive, on parle de la placer au château de Middes, à cinq lieues de Fribourg et plus près de Payerne que du chef-lieu. Ce n'est pas le moyen de la relever que de l'isoler ainsi de tout centre intellectuel.

Vous vous rappelez la brochure signée Placide et relative à la *Persécution scolaire*. Vous aurez lu sans doute et non sans étonnement la correspondance publiée à ce sujet dans la *Schweizerische Lehrer-Zeitung*, où l'on cherche d'une manière plus adroite que loyale à donner le change au public de la Suisse allemande. On s'arrête longuement sur le désordre de l'administration du domaine de Hauterive, où le nombre des vaches n'était pas en rapport

avec les 100 poses de terrain dont se compose le domaine, et où l'on manquait de foin en hiver, comme si le directeur nominal de cette école, M. Pasquier, pouvait être rendu responsable de cet état de choses imputable avant tout à la direction de l'instruction publique de ce temps et à ses fausses mesures.

Vous aurez remarqué aussi le tour de passe-passe au moyen duquel on se débarrasse de l'accusation de persécution dirigée contre les instituteurs par l'autorité scolaire précédente. On a destitué ou congédié 57 instituteurs dans l'espace de 17 ans; mais cela ne fait que trois instituteurs par an, et encore la politique n'a-t-elle joué qu'un très-petit rôle dans ces éliminations. On élimine à Fribourg comme à Berne, pas davantage.

Ce n'est pas non plus par politique qu'on a écarté MM. Pasquier et Bise. Le premier n'était-il pas conservateur libéral? M. Bise, il est vrai, était radical. Mais un troisième qu'on a évincé de même, un nommé Pitet, était conservateur décidé. De M. l'abbé Horner, le tout-puissant aumônier, de son rôle dans cette affaire, du concours efficace, *pas un traître mot.* Que M. Pasquier fût conservateur libéral en 1856, qu'il ait fait la guerre au radicalisme et que, comme membre du Grand-Conseil du régime *réparateur* en 1857, il n'ait pas été favorable à l'école cantonale, nous le savons très-bien. Mais cela n'empêchait pas que M. Pasquier ne fût pas assez conservateur, c'est-à-dire qu'il pensait trop librement pour certaines gens, et que son bon sens et son esprit lui rendissent certaines façons de faire insupportables. Voilà le crime du vieil inspecteur. Si M. Pasquier avait été partisan du système ultramontain, il serait encore à Hauterive. Quant à M. Bise, il n'était rien moins que radical en y entrant, et s'il l'y est devenu, à qui la cause?

D'après le même correspondant, la Société pédagogique de Fribourg ne serait qu'une conférence cantonale d'instituteurs comme toute autre.

Ce qu'il y a de plus curieux dans cette correspondance, c'est que pour la faire admettre plus sûrement de la rédaction de la *Schweizerische Lehrer-Zeitung*, on a eu soin de qualifier les belles et véridiques choses qu'elle contient d'*additions* (ergänzungen) à la correspondance insérée précédemment dans le journal et où étaient résumées les principales assertions de la brochure signée Placide. C'est habile, mais cela ne trompera que ceux qui sont déjà disposés à prendre le change.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Rapport des Inspecteurs d'Ecoles du canton de Neuchâtel, sur le semestre d'hiver, Novembre 1872, Avril 1874. Chaux-de-Fonds, imprimerie du *National suisse*, 69 pages.

Cet écrit se compose de deux parties distinctes : Rapport du compte-rendu administratif proprement dit et d'une Statistique des Ecoles primaires pour 1872-1873. (Cette dernière imprimée chez Attinger à Neuchâtel). Les Ins-

pecteurs n'étant que depuis six mois en fonction, on ne peut exiger d'eux un rapport circonstancié et concluant qui réclame une étude approfondie, œuvre du temps.

L'organisation des écoles, l'administration proprement dite, les questions de locaux, le travail statistique ont absorbé une grande partie de leur activité divisée entre 388 classes, contenant 13,769 élèves.

Les Inspecteurs constatent dans leur rapport qu'on se plaint du trop grand nombre de leçons, mais semblent pencher pour l'opinion que la surcharge n'existe que dans les classes qui ne savent pas établir une répartition intelligente des enseignements. Ils signalent les bons effets de l'inspectorat pour la fréquentation des écoles. L'enseignement religieux se donne sans difficultés aux termes de la loi. Les examens ont été en général satisfaisants; ils se font sur toutes les branches et sont subis par tous les élèves, en dérogation à l'usage de n'interroger que les plus avancés. Le personnel enseignant compte 336 instituteurs et institutrices, dont 146 maîtres et 190 maîtresses.

Ce personnel se recrute dans 9 cantons et dans 6 Etats d'Europe. Le nombre des instituteurs mariés est de 79, de 66 célibataires et de 2 veufs; celui des institutrices mariées est de 8, des célibataires 178 et de 3 veuves. Les inspecteurs se prononcent contre l'emploi d'institutrices mariées, dont la situation ne leur paraît pas normale. Les relations avec les commissions d'éducation sont maintenant bien établies, en dépit des préventions qui avaient par-ci par-là accueilli les nouveaux fonctionnaires. La plupart des locaux scolaires réunissent les conditions hygiéniques; 26 sur 176 laissent à désirer. Le Locle et la Chaux-de-Fonds construisent des édifices scolaires qui surpassent ceux qu'ils avaient déjà en magnificence.

Le matériel scolaire est en voie de progrès. La question des manuels est différemment entendue. La grammaire de Noël et Chapsal se montre encore dans les écoles du Val-de-Travers. Larousse est d'un usage assez général. La grammaire Ayer devrait être plus répandue. Les livres de lecture sont les ouvrages adoptés par le Conseil d'Etat, Renz, Gavard et Dussaud, Andrié.

La géographie de Guinand est la plus répandue. Les écoles de filles du Landeron ont la géographie suisse de Duplain, jadis en usage à Fribourg et une série de livres venant de France et portant les initiales S. P. B. L'atlas manque dans beaucoup d'écoles.

Les Manuels d'histoire générale sont ceux de Duperrex, Blanc et Lamé-Fleury. Le Manuel Daguet est le plus en usage; Descombaz et Mathey se rencontrent rarement. Le Répertoire musical de Neiss est d'un usage général.

Les 13 fonds d'école, sur lesquels MM. les Inspecteurs ont pu se procurer des données, montent à la somme totale de 165,721 fr. Les bibliothèques scolaires sont bien loin d'être instituées partout. Le rapport propose une révision générale des bibliothèques existantes au nombre de 42.

La manière d'enseigner varie beaucoup. Certains maîtres font trop écrire les enfants; d'autres font jouer à la mémoire un rôle abusif, au point même de tenir à la lettre dans toute réponse relative à la grammaire, à la géographie, à l'histoire. Quelquefois même le maître commence lui-même la réponse,

l'élève n'a qu'à finir quand le maître ne fait pas la question et la réponse.

La Méthode exécutive (le rapport dit intuitive par une faute d'impression évidente) est sacrifiée à la routine. Le procédé qui consiste à faire de la lecture un objet d'enseignement mutuel produit un chaos déplorable. Beaucoup d'instituteurs perdent beaucoup de temps, parce qu'ils manquent de savoir-faire et ne savent pas occuper tous leurs élèves à la fois. La gymnastique n'est pas appréciée à sa valeur.

Ces remarques des Inspecteurs (nous ne citons que les principales), nous paraissent, en général, dictées par une saine pédagogie et devront faire l'objet de discussions au sein des conférences.

La statistique des écoles primaires qui suit ce rapport indique d'abord pour chaque district la population, le nombre des enfants, le nombre des classes (permanentes ou temporaires), les dépenses relatives à l'instruction primaire, en distinguant les allocations de l'Etat et celles des communes. Les écoles particulières sont mentionnées à côté des écoles publiques. Vient le tableau des noms des maîtres et maîtresses en exercice, avec la désignation des degrés de brevet, de la nationalité, de l'entrée en fonction, des années de service, de l'état civil et des traitements de ces fonctionnaires. La statistique des maîtres est suivie de celles des classes et des élèves, dont on fait connaître la confession, l'origine, la langue maternelle, les absences. Les programmes et tableaux des leçons nous apprennent les branches enseignées et les heures consacrées par semaine à chaque branche d'enseignement. Les fonds scolaires avec leur origine, leur nature et leur produit, les bâtiments et les bibliothèques forment également l'objet de tableaux statistiques très-détaillés. En ce qui concerne les bâtiments, nous citerons comme une particularité très-importante, la destination donnée à ces édifices en dehors de celle à laquelle ils sont spécialement affectés. La valeur de ces édifices évaluée d'après l'assurance est indiquée également dans cette statistique.

La nomination d'inspecteurs n'eût-elle eu d'autre résultat que celui de provoquer cette espèce d'enquête sur l'état scolaire général du pays, qu'elle aurait déjà rendu un éminent service à la cause de l'éducation populaire. Il y a là tout un travail très-considérable et dont ceux-là seuls peuvent se faire une idée qui savent combien ces sortes de renseignements sont difficiles à obtenir, sans parler de la manière claire et instructive dont tous ces tableaux sont rédigés et qui témoigne du zèle et de l'intelligence des rédacteurs.

Si les observations qui précèdent la statistique ne sont pas aussi complètes et si elles laissent un peu dans l'ombre un certain côté de la pédagogie, celui qui concerne la discipline et les rapports des maîtres avec les élèves, c'est que c'est aussi le plus difficile à connaître et à apprécier. Nous ne devons pas nous étonner de ce qui n'a pu être fait et ne pourra l'être que dans un laps de temps considérable, mais bien de tout ce qui a été fait en si peu de temps par les deux fonctionnaires de l'enseignement primaire, stimulés et secondés, cela va sans dire, par le Directeur et le bureau de l'instruction publique.

Conférence sur les Jardins d'Enfants, leur importance pour l'éducation morale et religieuse, par *Auguste Hollmann*, secrétaire de l'Instruction publique. Aarau, Christen, 1874.

Les Jardins d'Enfants ont toujours beaucoup de peine à prendre en Suisse. Les seuls jardins à la Frœbel que nous ayons sont ceux de St-Gall, Frauenfeld, Genève, Lausanne. Celui de St-Gall paraît être le plus remarquable. C'est du moins l'impression de l'auteur, M. Hollmann qui n'est pas un novice dans la partie. M. Hollmann était, il y a 41 ans déjà, le collaborateur de Frœbel lui-même, dans l'Institution que ce dernier avait fondée à Willisau.

M. Hollmann a donné sa conférence à Aarau d'abord, puis l'a répétée à Zofingue et Langenthal. La *Schweizerische Lehrer-Zeitung* loue la simplicité du langage, unie à la chaleur et à la profondeur, dans la conférence de M. Hollmann, que nous annonçons par intérêt pour la chose, quoique nous n'ayons pas l'écrit sous les yeux.

Université de Genève. Discours lu en séance solennelle le 31 décembre 1873, dans la salle de l'Aula, pour la délivrance des prix fondés par Disdier. — Chez Ramboz et Schuchardt. 1874. 46 pages in-8°. — Hentsch, Bellot.

La brochure que nous annonçons s'ouvre par un discours de M. le professeur Edmond Humbert, recteur de la nouvelle université de Genève, en séance publique, et dans lequel il rend hommage au savant de premier ordre qu'a perdu cette année Genève, dans la personne d'Auguste de la Rive.

Suivent quatre rapports sur les prix de concours relatifs à l'histoire, à la philosophie, à la littérature et au droit.

Le rapport concernant la philosophie, signé de M. Philippe Roger, contient l'analyse de trois mémoires sur la Morale d'Aristote, le précepteur d'Alexandre-le-Grand, et se termine par la mention des trois lauréats : MM. Henri Lecoutre, Etienne Ottramare et Louis Morel.

Le rapport sur l'histoire, signé par M. Charles Le Fort, s'occupe également de trois mémoires roulant sur les procédés et les doctrines historiques du grand historien français, Augustin Thierry, et proclame deux lauréats : MM. Paul Ottramare et Emile Humbert.

Le rapport sur la littérature (prix Hentsch), sorti de la plume de M. le professeur Amiel, signale quatre morceaux envoyés, dont une nouvelle : le *Chalet d'En-Haut*, six poésies détachées, un poème du passé et une composition intitulée : *Après lecture de la Divine Comédie*. Ces deux derniers morceaux ont été couronnés et ont pour auteurs Mlle Clara Delay, élève de la Faculté des Lettres et M. Auguste Blondel.

Le rapport sur le droit, rédigé par M. Joseph Hornung, et relatif au meilleur travail livré sur des matières juridiques ou d'économie publique, mentionne un seul mémoire. Il a trait à une question de droit civil et a pour titre : *Du régime des biens entre époux*, d'après les *édits civils de la République de Genève*. Un prix de 500 fr. est décerné à l'auteur, M. Alfred

Martin, avocat à l'Université naissante de Genève. Genève, par ces encouragements et ces récompenses donnés aux lettres et aux sciences, témoigne de sa ferme intention de réaliser les paroles de son recteur actuel quand il lui recommande d'allier le nouvel esprit universitaire avec les anciennes traditions et habitudes académiques.

PARTIE PRATIQUE.

Grammaire.

Malgré sa supériorité d'esprit ou peut-être à cause d'elle, le P. Girard n'était pas de ces savants orgueilleux qui croient tout savoir et n'estiment que ce qui sort de leur propre tête. Pendant qu'il était occupé à préparer pour l'impression un grand cours de langue, il discutait ou correspondait souvent avec des hommes du métier sur des questions de grammaire ou de littérature. Un de ses correspondants les plus aimés était M. Croisier, de Genève, dont il avait fait la connaissance chez M. Naville père, à Vernier, et qui était attaché comme maître de langue à l'institution dirigée par l'auteur du traité classique de l'éducation publique. Une des lettres de M. Croisier nous paraissant offrir un certain intérêt grammatical, nous la donnons aux lecteurs, auxquels elle fournira certainement matière à examen et à réflexion sur les questions qui y sont discutées avec sagacité par le correspondant genevois du P. Girard.

« Vous demandez, R. Père, si, dans votre grammaire, vous devez placer les mots *un*, *deux*, *trois*, etc., au rang des articles. Je pense que oui. En effet, ce ne sont pas des *substantifs*, quoique on les appelle quelquefois *noms de nombre*. Sont ce des adjectifs? Pas davantage, à mon avis. En effet, ils expriment moins la qualité que le nombre, ce qui est la fonction de l'article. 2° Ils ne sont pas habituellement précédés d'un article, comme ils le seraient si c'étaient des adjectifs unis à un substantif. 3° Ils ne prennent point un *e muet*, comme marque du féminin. Il est vrai qu'on dit : *Nous sommes plusieurs* sans *e muet* à la fin, en parlant de femmes. Il en est de même dans cet exemple : *Nous sommes quatre*; un substantif est sous-entendu. Je crois néanmoins que l'article déterminé devient adjectif dans les expressions semblables à celles-ci : *Mes deux frères*, etc.

» Je mettrais aussi au nombre des articles les mots *maint*, *e*, et *certain*, *quel*, *tel*, dans plusieurs cas. *Certaines personnes prétendent. Quelles gens êtes-vous? Quelles gens vous êtes! Tels gens croient.*

Je crois, R. Père, que vous avez parfaitement raison de réformer les noms de quelques parties du discours. Vous le pouvez d'autant mieux, que, refaisant la grammaire sur un plan tout nouveau, un changement de plus n'augmentera pas l'opposition qu'il pourrait rencontrer, surtout si les noms nouveaux que vous proposez sont tirés de la nature même des idées qu'ils sont censés représenter.

Vous parlez, R. Père, du verbe passif. Vous dites qu'il n'y a point de forme particulière pour exprimer le passif dans la langue française, que par

conséquent il n'est pas nécessaire d'en parler aux enfants. Permettez-moi d'avoir une autre opinion. 1° Toute langue a nécessairement une voie passive, par la raison qu'elle a une voix active. Que la forme soit celle-ci ou celle là, elle existe néanmoins, et par conséquent il convient d'en entretenir les élèves sous peine de ne leur pas faire connaître tous les moyens d'exprimer leurs idées 2° Y a t-il pour le sens une ressemblance assez intime entre le verbe passif et le verbe *être* suivi de l'adjectif, pour qu'on doive confondre ces deux formes? Je ne le pense pas. Le verbe passif présente à l'esprit l'idée d'une action, puis d'une qualité qui provient de cette action et qui reste au sujet, mais principalement d'une action, non durable, mais passagère, tandis que l'adjectif exprime une qualité seulement, et une qualité qui reste, une qualité qui appartenait déjà au sujet, avant qu'on l'affirmât. L'exemple suivant fera mieux connaître ma pensée. *Ces enfants sont instruits.* Voilà une qualité que les enfants possédaient avant que je l'exprimasse, et qui ne disparaît pas, quand j'ai cessé de parler. *Ces enfants sont instruits par un bon maître.* La première idée qui se présente n'est pas une qualité appartenant aux enfants, mais une action faite par le bon maître, reçue par les enfants, et dont la durée est inhérente au maître et non aux enfants. Dans le premier cas, l'instruction est faite, et a profité ; dans le second, elle se fait. Profitera-t-elle? c'est incertain. Il me semble qu'il vaut la peine de faire sentir à l'élève cette différence de sens. 3° Enfin il est utile de lui faire connaître cette forme pour l'orthographe. Comme je viens de le dire, la première idée qui se présente, lorsqu'on énonce une proposition où le verbe est au passif, c'est celle d'une action qui se fait sur le sujet, et qui lui laisse une qualité. L'élève n'aperçoit que cette action, tandis que dans l'adjectif il ne voit qu'une qualité. Maintenant mon opinion est qu'il rapprochera plus facilement le verbe réfléchi du verbe passif, que celui-ci du verbe être avec l'adjectif, d'autant plus qu'il reconnaîtra facilement qu'on peut conjuguer le verbe d'où le participe est tiré. *Les prisonniers furent renvoyés* : *Ils se furent renvoyé leurs prisonniers*, lui paraissent à peu près identiques. Il est tenté d'écrire *renvoyé* de la même manière dans les deux cas. Le temps est aussi une difficulté pour lui. Il sent une différence très-grande entre le sens de l'adjectif et du participe; et quant il voit un verbe passif, il est fort tenté de prendre le présent, l'imparfait et le passé fini pour le passé indéfini, le plus que passé et le passé antérieur, si on n'a pas eu soin de l'habituer à cette forme ; ce qui n'est pas sans inconvénient, s'il doit apprendre quelque langue morte.

» Voilà, R. Père, la réponse que j'avais à faire à vos questions. Il est possible que je n'aie pas toujours nettement exprimé ma pensée; j'espère néanmoins que vous saurez la découvrir dans ce fatras de phrases. Veuillez me permetttre d'exposer à mon tour quelques observations sur le cours de langue maternelle.

» Serait-il bon de terminer chaque leçon par un résumé suivi, qui liât toutes les idées et en présentât mieux la connexion ; puis de rappeler en passant d'une leçon à une autre, ce qui a été dit dans la précédente, afin de mieux faire sentir le point où l'on en est, le pas que l'on a fait, celui qui reste à faire?

» Serait-il bon de suspendre de bonne heure les demandes écrites. Etant toujours les mêmes, l'élève répond toujours de la même manière. Dans un

discours suivi, le moniteur changerait plus souvent la forme des questions et obtiendrait des réponses plus intelligentes ?

» Serait-il bon ou plutôt possible de reculer un peu les difficultés du pluriel des substantifs. Ou elles se font bien en abrégé ; ou elles sont un peu au-dessus de la portée de l'élève. Il faudrait trouver quelque occasion de les faire reparaître plus tard. De même pour l'adjectif ?

» Ne pourrait-on pas abréger un peu le cours de l'adjectif. Par exemple, vous faites deux leçons pour l'adjectif soit au sujet, soit à l'objet. Il suffirait de dire uni au substantif, d'autant plus qu'il se trouvera dans toutes les autres parties de la proposition. Le 4e cours surtout pourrait être abrégé. Cette séparation du pronom *le*, *la*, *les*, en plusieurs leçons les trouble, plutôt qu'elle ne les aide. Il faut les rapprocher, pour mieux en montrer le contraste. Il serait peut-être convenable de rappeler alors quel est le pronom sujet.

» Au terme ne conviendrait-il pas d'établir comme règles, au lieu de donner pour titres de leçons les cas où le pronom terme se met après ou avant le verbe. Cela est utile surtout pour les étrangers qui apprennent le français.

» Au déterminatif de quantité, au lieu de le montrer dans différentes parties de la proposition, ne vaudrait-il pas mieux l'indiquer comme modifiant tantôt le verbe, tantôt l'adjectif, tantôt le substantif, tantôt enfin un invariable?

» Ne serait-il pas bon de commencer les leçons en indiquant comment le déterminatif dont on va parler prend naissance? Par exemple, toute chose se fait dans un lieu. Cela est fait quelquefois : mais je le voudrais toujours.

» Serait-il meilleur, dans la phrase conditionnelle, de prendre la *suite* pour proposition principale, et la condition pour secondaire. Le sens l'autorise.

» N'y aurait-il pas un avantage pour la clarté des idées de l'élève et pour la facilité de l'analyse, de se contenter d'expliquer nettement dans une première leçon la nature du *que ceci*, de bien montrer que c'est un véritable pronom, et le meilleur lien qui puisse unir deux propositions, puis de le représenter comme un invariable dont le but unique est de lier deux propositions, et de faire l'analyse de la phrase comme si la proposition secondaire répondait elle-même à la question faite avec le verbe? *Mes maîtres aiment, quoi ? que je travaille*, objet.

» Je dois ici finir ma lettre, et la finir comme je l'ai commencée, par des excuses pour le temps précieux que sa lecture vous fera perdre.

» Recevez, R. Père, l'expression de mon profond respect et de mon entier dévouement. Ch.-A. CROISIER. »

CHRONIQUE SCOLAIRE

SUISSE. — La *Schweizerische Lehrer-Zeitung* consacre un article nécrologique au Nestor du Corps enseignant primaire helvétique, M. Jean-Jacques Imhof, né à Wintersingen, au canton de Bâle Campagne, et mort le 30 avril 1874 à Rothenflüe, dans le même canton. Elève de Schneider disciple de Pestalozzi, à Sissach, il fréquenta ensuite le cours de répétition donné par cet instituteur de talent et le bien méritant pasteur Spörlin. En 1809, il fut

appelé à desservir l'école de Rothenflüe où il se maria et eut 6 enfants dont la mort lui enleva deux, espoir de la famille. Bien qu'il ne fût pas communier ou bourgeois de Rothenflüe, il s'acquitta avec un zèle extraordinaire des fonctions dont le chargeait l'autorité communale concernant la perception des lods et dîmes. En même temps il remplissait gratuitement l'office de caissier des pauvres et de directeur des charrois, sans que la commune trouvât à propos de lui accorder la bourgeoisie que lui avait mérité son dévouement. Mais Imhof ne s'en plaignit jamais, trouvant sa récompense dans la confiance qu'on lui témoignait.

En 1848, son école ayant pris des proportions considérables et comptant 130 enfants, force fut de la dédoubler. La modestie d'Imhof se décela, à cette occasion, d'une manière touchante ; il demanda à desservir l'école inférieure, laissant la direction de l'école supérieure à un jeune maître qui devint son ami et l'est resté jusqu'à la fin.

L'année 1859 fut marquée par le Jubilé de 50 ans de l'excellent maître d'école. Les instituteurs du district de Sissach, dont il était le doyen d'âge, s'étaient concertés avec la commune pour préparer un petit festival et lui offrir une coupe d'argent et une table à écrire ouvragée.

En 1864, il célébra en famille ses noces d'or.

Le moindre service le trouvait plein de reconnaissance, bien qu'à part le cadeau dont nous avons parlé, il n'ait reçu aucune marque de gratitude pour tous ceux qu'il avait rendus à ses concitoyens. Les conférences le comptaient au nombre des membres les plus assidus, moins pour faire part de ses expériences, que pour profiter du savoir des autres et passer quelques heures au sein de l'amitié ! Les assemblées générales du Corps enseignant de la Suisse n'avaient pas moins d'attrait pour lui. A la dernière fête d'Aarau, le vieillard presque octogénaire fit à pied le trajet pénible de Rothenflüe à Aarau, en passant par la Schaffmatt. Aussi y fut-il l'objet d'une ovation dont le Nestor des instituteurs parut plus surpris que charmé.

Trois semaines avant sa mort, il fréquentait encore la Conférence de Diepflingen. Mais le noble vieillard s'approchait à son insu de sa fin. Le 19 avril il déposa encore un oui joyeux dans l'urne fédérale, mais deux jours après, il commença à souffrir d'une inflammation des poumons qui l'emporta à l'âge de 80 ans, 4 mois et 15 jours.

« Si nous cherchons, dit la *Schweizerische Lehrer-Zeitung*, pourquoi Imhof » jouissait de tant de considération et d'estime au sein du Corps enseignant, » nous en trouvons le secret dans les traits de son caractère droit, loyal, de » son activité infatigable, de son amour de l'ordre et de la ponctualité avec » laquelle il remplissait tous ses devoirs, jointe à un sens religieux et pro- » fond. On peut lui appliquer ces paroles de Goethe : Hommage au nom » d'Imhof et que l'âge à venir le dédommage de ce qui lui a manqué dans » le présent. »

Valais. — M. Levrat, instituteur fribourgeois dévoué et capable, établi à Martigny et qui avait donné une vive impulsion aux écoles et aux sociétés, doit avoir été évincé par l'influence ultramontaine. Une correspondance, publiée par le *Progrès de Delémont*, nous fait connaître ce fait sur lequel nous attendons une correspondance du Valais qui nous fasse connaître les circonstances, *sans exagération et dans leur réalité*. M. Levrat a du malheur. Une institution privée qu'il avait fondée à Romont, avait échoué pour des motifs tout différents,

NEUCHATEL. — Le *Rameau de sapin*, dont on avait bien craint de voir disparaître l'intéressante et utile publication, prend une vie nouvelle sous la direction de ses premiers fondateurs : Dr Guillaume, Louis Favre, Bachelin. Nous souhaitons un heureux succès à cet organe du club jurassien et des amis de la nature, parmi lesquels on voit avec plaisir prendre place M. Georges Guillaume fils, l'auteur des Souvenirs d'un franc-tireur et de récits nationaux et populaires. Un poète féminin, Mme Pernod, a étrenné également de ses vers le numéro du 1er mai et chanté ce mois plus beau cette fois en poésie qu'en réalité.

Le nouveau *Rameau de sapin* sera la vraie continuation de l'ancien, celui de la fondation qu'avait si imprudemment enlevé aux mains capables de le diriger un vote de clocher et d'entraînement. L'ancien rameau forme une collection de sept volumes.

— Une bien belle institution est celle qui a été créée par des dames de cette ville unies à quelques amis de la bienfaisance publique. C'est une crèche pour les enfants des ouvriers dont les femmes vont en journées et ne peuvent garder leurs nourrissons. Cette œuvre pieuse a été accueillie avec la sympathie qu'elle mérite. Dernièrement les étudiants de la Société de Zofingue ont donné en faveur de cette institution une soirée dramatique et littéraire fort bien réussie. Un concert a été donné dans le même but dimanche par la Société du chant spirituel avec le concours d'artistes de Bâle, Brugg et Fribourg en Brisgau. Mais ce concert n'a malheureusement pas attiré un public aussi nombreux que de coutume. Les morceaux exécutés, le Requiem de Mozart, et l'ouverture de l'opéra de Fidélio par Beethoven, étaient cependant bien faits pour frapper les imaginations et entraîner tous ceux qui ont le sens du beau musical. Le concert a été splendide. Mlle Rohr, de Brugg, a une belle voix de soprano ; M. Meyer, de Fribourg en Brisgau, une basse puissante et majestueuse, M. Helbling, de Rapperswyl, est un ténor distingué !

Peu de temps auparavant, un concert d'orgues, donné par M. Héring, l'organiste de Genève, au temple de Farel, avait fait l'admiration des connaisseurs. Je ne sache pas qu'on en ait parlé dans les feuilles que la politique absorbe. Personne ne conteste l'importance de la politique. Mais les arts, les lettres et les sciences sont au moins aussi importants. A. DAGUET.

AVIS IMPORTANT

Dans le but de faciliter aux personnes désireuses de prendre part au prochain congrès pédagogique de St-Imier l'entrée dans la société des instituteurs de la Suisse romande, dont la condition indispensable est d'être abonné à l'*Educateur*, le Comité-directeur a décidé d'admettre exceptionnellement, pour le prix de 3 fr., des abonnements de 6 mois qui prendront leur effet à partir du 1er juillet 1874 jusqu'à la fin de l'année.

LE COMITÉ-DIRECTEUR.

Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.